

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VICENS, VINCENT.

Ms : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, ESTEBANEZ, GONZALEZ, HERRERO, HORTALA, MICHEL, PAILHES.

DEMISSION D'UNE ADJOINTE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Sophie VICENS dans lequel cette personne signale qu'elle démission du poste de 3^{ème} adjointe à compter du 30 juin 2017 tout en restant conseillère municipale. Il est donc procédé à son remplacement par un vote. Mr HERRERO étant seul candidat, celui-ci a été élu avec 14 voix et un blanc et aussitôt a été mis en place. Madame Céline VINCENT 1^{ère} adjointe remplacera Mme VICENS comme déléguée communautaire.

COURRIER DE MR FERRI ET MME BEVACQUA

Mr FERRI et Mme BEVACQUA par courrier du 14 juin dernier attirent l'attention du Conseil Municipal sur les déjections des chiens de plus en plus importantes, notamment au niveau de la Place des Lauriers ; Ils demandent donc à cette assemblée de trouver une solution.

Le Conseil Municipal a décidé dans un premier temps d'installer une borne de distribution de sacs afin que les propriétaires des chiens puissent récupérer les déjections de leurs animaux et les mettre dans la poubelle.

COURRIER D'HABITAT AUDOIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Habitat Audiois concernant le lotissement Las Fountetos composé de 13 logements et géré par cet organisme, régis par un bail à construction sous condition d'une soulte financière qui arrivera à expiration en 2026.

L'un des locataires souhaite faire l'acquisition de son logement et pour pouvoir réaliser cette opération, la commune doit céder partie ou l'ensemble du lotissement, en contrepartie, Habitat Audiois verse une soulte.

Deux propositions sont faites par cet organisme, à savoir une soulte de 15 000 € pour le logement qui serait mis à la vente, et cession par la Commune à Habitat Audiois des pavillons restants à 30 000 € par logement.

Le Conseil Municipal décide dans un premier temps de céder le logement que l'un des loueurs souhaite acquérir à Habitat Audiois pour une soulte de 15 000.00 €, pour le reste des logements, la commune souhaite un temps de réflexion avant de prendre une décision.

PROJET DE RESERVE DE PECHE

Par mail en date du 14 juin dernier l'Association de pêche « Saissac Montagne Noire » souhaite mettre en réserve une partie nord du bassin de Saint-Denis et demande l'accord de la Mairie car certaines parcelles sont communales.

Le Conseil Municipal, avant de donner son accord souhaite se renseigner sur ce projet de mise à disposition des terrains gratuits.

COURRIER DE LA MAIRIE DES CAMMAZES

Monsieur le Maire des CAMMAZES par mail du 12 juin dernier demande à la commune une participation de 700 € pour un enfant de Saissac qui va être scolarisé à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saissac ne participe pas pour un enfant du village inscrit dans une autre école que celle de Saissac. En effet nous disposons de toutes les structures permettant l'accueil des enfants en âge scolaire. Par contre la famille concernée se propose de régler la somme demandée directement à la commune des Cammazes.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire signale que l'école a organisé un concours de peinture ouvert à l'ensemble des élèves des différentes classes.

En relation avec l'école, il avait été décidé d'octroyer un prix aux trois premiers correspondant à des livres achetés à la billetterie du château, la Coopérative Scolaire faisant l'avance de la somme qui s'élève à 143.70 €. Le Conseil Municipal décide donc de reverser cette somme à la Coopérative Scolaire sous forme de subvention exceptionnelle.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SUNDE

Monsieur le Maire signale que depuis quelques années l'Association Le Sundé organise une tombola au profit d'associations reconnues d'utilité publique en mémoire d'un jeune saissagais disparu prématurément. Monsieur le Maire indique que la Commune pourrait participer à cette action en octroyant une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association du SUNDE pour cette action.

RECRUTEMENT PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé de recruter un agent communal à compter du 1^{er} septembre 2017. Ce poste sera pourvu par l'agent qui est actuellement en Contrat à Durée Déterminée, il sera nommé au grade d'adjoint technique stagiaire et sera assermenté.

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME

Le local devant abriter l'office intercommunal de tourisme de la Montagne Noire réalisé par la Mairie étant terminé, il y aurait lieu de signer une convention de mise à disposition avec l'association qui gère cette structure. Le Conseil Municipal approuve cette décision et signale que cette mise à disposition est gratuite.

QUESTIONS DIVERSES

- ECLAIRAGE STADE

Monsieur le Maire signale qu'à la suite du contrôle annuel de l'éclairage du stade par la SOCOTEC, celle-ci a détecté une anomalie au niveau des câbles d'alimentation des spots. Il a donc été demandé de revoir l'ensemble de l'alimentation. Pour ce faire, un devis a été sollicité auprès de diverses entreprises, sachant que le délai d'intervention devait être très rapide.

L'entreprise ROBERT de POMAS a été retenue pour la réalisation des travaux qui s'élèvent à la somme de 11 180.58 € H.T. soit 13 416.70 € T.T.C.

- RAMASSAGE ORDURES MENAGERES VIEUX VILLAGE

Les bacs à ordures ont été supprimés dans le vieux village car la collecte, organisée par la Communauté de Communes, se fera désormais par camion benne. Après plusieurs réunions et pour ne pas pénaliser les habitants de ce secteur qui sont le plus souvent âgés, la Communauté de Communes effectuera le ramassage uniquement des ordures ménagères jusqu'à la Place Pasteur, rue d'autan et rue de la République. Une petite poubelle sera installée Place de l'Eglise pour les personnes qui visitent le château.

- PANNEAU OFFICE DE TOURISME

Une signalétique a été mise en place par la Communauté de Communes sur la façade du local de l'Office Intercommunal de Tourisme. Ce panneau de par ses dimensions est démesuré, sachant que la commune a fait un effort important pour faire réaliser les inscriptions par le forgeron local.

Le Conseil Municipal demande que celui-ci soit déplacé.

- ART ET CULTURE EN SAISSAGAIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'Association Art et Culture en Saissagais qui remercie la Commune pour la subvention de fonctionnement octroyée à cette association. Il sera demandé à celle-ci ses statuts et la liste des exposants.

- CHANGEMENT DE COMMANDEMENT A FRANCE SUD

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une invitation du Centre de Transmission de la Marine « France Sud » concernant le changement de commandement le mercredi 26 juillet 2017 et indique que si l'un des membres du Conseil Municipal est disponible, il peut assister à cette cérémonie.

- JOURNEE CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement du Lieutenant-colonel Patrice MAHOUX, délégué militaire départemental de l'Aude pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour la journée des correspondants défense du 21 juin dernier.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23 h 00

Le Maire,

